



Convocation

Assemblée communale extraordinaire

Le lundi 26 août 2024, à 20 h dans la salle communale.

Ordre du jour :

- 1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée du 24 juin 2024.**
- 2. Prendre connaissance et approuver le règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité (LAEI).**
- 3. Prendre connaissance et approuver le règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) du Syndicat des eaux du Val Terbi.**

Les règlements mentionnés sous les chiffres 2 et 3 sont déposés publiquement au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Les règlements sont consultables sur le site internet de la commune :
<https://www.courchapoix.ch/cpx/>

Le conseil communal

Courchapoix, le 1er juillet 2024